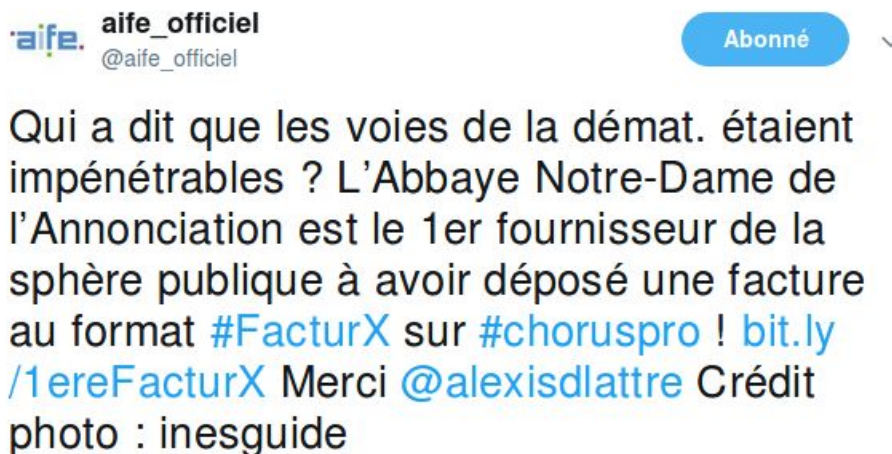


Première facture Factur-X déposée sur Chorus Pro

[Akretion](#) annonce que l'un de ses clients, [l'abbaye Notre-Dame de l'Annonciation](#), a été la première à déposer une facture au format [Factur-X](#) sur [Chorus Pro](#), la plateforme de facturation électronique de l'Administration française. L'abbaye Notre-Dame de l'Annonciation est une abbaye bénédictine située dans le Vaucluse, près du mont Ventoux. Une communauté d'une trentaine de Soeurs y vit selon la règle de saint Benoît.

La Mère cellière¹ de l'Abbaye a déposé, le 25 Avril 2018 en fin de journée, juste après la mise à jour de Chorus Pro en version [1.3.3 IT3](#), une facture au format Factur-X à destination d'une mairie de la Drôme. La facture au format Factur-X a été générée par Odoo, qui est utilisé par les Soeurs depuis le 1er Janvier 2017. L'[AIFE](#) (Agence pour l'Informatique Financière de l'État) a confirmé dans un [tweet du 17 Mai 2018](#) (copie d'écran ci-dessous) que cette facture était bien la toute première facture au format Factur-X déposée sur Chorus Pro !



15:05 - 17 mai 2018

¹ dans une abbaye bénédictine, la Mère cellière est la Soeur en charge du travail et des finances

Cette “première” illustre le fait que la norme Factur-X est prête pour un déploiement à grande échelle non seulement pour les factures à destination de l’administration mais aussi pour les échanges B2B. Les Soeurs montrent la voie à suivre : toutes les factures émises par l’Abbaye sont au format Factur-X depuis l’année dernière. La norme Factur-X permet à la facturation électronique de devenir une réalité du quotidien : dans le domaine de la facturation, le futur se conjugue désormais au présent !

Qu’est-ce que Chorus Pro ?

Chorus Pro est la plateforme de facturation électronique de l’Administration française. Elle a été lancée par l’[AIFE](#) (Agence pour l’Informatique Financière de l’État) en Septembre 2016 et est accessible à l’adresse <https://chorus-pro.gouv.fr>. Depuis le 1er Janvier 2017, toutes les administrations françaises (État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière, établissements publics locaux et nationaux) ont l’obligation d’accepter les factures déposées sur Chorus Pro. Toutes les entreprises sont invitées à utiliser Chorus Pro pour facturer l’Administration dès maintenant. Les grandes entreprises de plus de 5000 employés ont l’obligation d’utiliser Chorus Pro depuis le 1er Janvier 2017, et celles de plus de 250 employés depuis le 1er Janvier 2018. Pour les entreprises de plus de 10 salariés, l’obligation entre en vigueur le 1er Janvier 2019. Pour les micro-entreprises, la date limite est fixée au 1er Janvier 2020. Cependant, bon nombre de PME utilisent déjà Chorus Pro, sans avoir attendu la date d’entrée en vigueur de leur obligation légale, pour profiter dès à présent de ses nombreux avantages :

- date de dépôt de la facture non contestable ;
- traçabilité du cheminement de la facture de bout en bout : les factures ne se perdent plus !
- transparence sur le processus de validation de la facture et sa mise en paiement.

Depuis son lancement, Chorus Pro accepte deux types de factures :

- les factures PDF “classiques”, qui sont traitées par un logiciel de reconnaissance de caractères et nécessitent une intervention manuelle de la personne qui a déposé la facture pour vérifier le résultat de la reconnaissance de caractères, corriger les informations mal reconnues et compléter les informations manquantes ;
- les factures XML, qui sont traitées automatiquement sans intervention de l’utilisateur. Chorus accepte les deux grands standards internationaux de factures XML : la syntaxe “Universal Business Language” (UBL) et la syntaxe “Cross Industry Invoice” (CII), ainsi que d’autres formats spécifiques.

Depuis le 25 Avril 2018 et la mise à jour de Chorus Pro en version [1.3.3 IT3](#), **Chorus Pro accepte en plus les factures PDF au format Factur-X !** Il est donc maintenant possible de déposer une facture au format Factur-X sur Chorus Pro via le portail Web, mais aussi via l’API ou via EDI. Cette information a été diffusée le 3 Mai 2018 à toutes les personnes ayant un compte sur Chorus Pro dans la newsletter n°15 de Chorus Pro, avec un renvoi vers [une page qui détaille cette nouveauté](#).



A noter : quand on dépose une facture Factur-X via le portail Web de Chorus Pro, la [boîte de dialogue](#) qui permet de choisir le fichier à transmettre filtre les fichiers sur *.xml au lieu de *.pdf ! Pour contourner ce bug, il suffit à l’utilisateur de modifier le filtre manuellement. D’après nos informations, ce bug sera corrigé dans la prochaine version de Chorus (version 1.3.4) prévue en Juin prochain.

Qu'est-ce que Factur-X ?

Une facture au format Factur-X est une facture PDF qui embarque une pièce jointe au format XML utilisant la syntaxe Cross Industry Invoice (CII). En effet, la norme [PDF/A-3](#) permet d'insérer des fichiers à l'intérieur d'un document PDF, à l'image d'une pièce jointe à l'intérieur d'un courriel. Une telle facture peut être lue avec n'importe quel lecteur PDF comme toute facture PDF "classique", mais elle peut aussi être lue de façon automatique par un logiciel comptable en exploitant le fichier XML embarqué dans le fichier PDF. Ainsi, la norme Factur-X allie le meilleur des deux mondes :

- le format PDF pour son universalité, sa lisibilité et sa possibilité d'archivage à long terme,
- le format XML, qui permet de stocker des informations de façon structurée et rend possible une lecture automatique fiable par les logiciels de comptabilité.

Factur-X est le format idéal pour une transition en douceur vers la facturation électronique. En effet, lorsque l'on envoie une facture au format Factur-X, si le destinataire est équipé d'un logiciel de comptabilité moderne, il pourra importer la facture de façon automatisée dans son logiciel de comptabilité. S'il n'est pas équipé d'un tel logiciel, le destinataire pourra lire la facture comme n'importe quelle facture PDF "classique" et la saisir manuellement dans son logiciel.

La norme Factur-X a été [publiée](#) en version bêta le 9 Juillet 2017 et en version finale le [31 Décembre 2017](#). Elle a été élaborée par le Forum National de la Facturation Électronique ([FNFE-MPE](#)) et son équivalent allemand le [FeRD](#) (Forum elektronische Rechnung Deutschland). Le fichier XML embarqué dans une facture PDF Factur-X est conforme à la [norme sémantique européenne EN 16931](#) publiée en version finale le 28 Juin 2017 ; la norme Factur-X est ainsi devenue la toute première implémentation de la norme sémantique européenne. A noter : la norme Factur-X est parfois désignée en Allemagne sous le nom ZUGFeRD 2.0.

Akretion avait été le premier à implémenter la norme Factur-X dans un ERP : en Juillet 2017, quelques semaines après la disponibilité de la norme Factur-X en version bêta, Akretion avait [annoncé](#) le support de la norme Factur-X dans Odoo et son déploiement en production chez [Mooncard](#), qui est ainsi devenue la toute première société au monde à émettre des factures au format Factur-X.

Support de l'API Chorus dans Odoo

Akretion a publié en Open Source, au sein du [projet de localisation française](#) de l'[Odoo Community Association](#), le support de l'API Chorus pour Odoo version 10. Grâce à ce développement :

- il est possible d'envoyer une facture sur Chorus Pro directement depuis Odoo en deux clics, sans avoir besoin de se connecter manuellement sur le portail Web de Chorus Pro. L'envoi est réalisé au format Factur-X ou au format UBL XML.
- le statut des factures déposées dans Chorus Pro est remonté quotidiennement de façon automatique dans Odoo. Ainsi, sans avoir besoin de se connecter sur le portail Web de Chorus Pro, il est possible de connaître l'état d'avancement du traitement de chaque facture : mise à disposition du destinataire, facture acceptée (ou refusée), facture mise en paiement, etc.

A notre connaissance, ce développement est la **première implémentation Open Source de l'API Chorus dans un ERP !**

Informations techniques

Les modules permettant la génération et l'import de factures au format Factur-X ainsi que le support de l'API Chorus sont disponibles pour Odoo version 10 sur Github sous licence AGPL :

- module account_invoice_factur-x : https://github.com/OCA/edi/tree/10.0/account_invoice_factur-x
- module account_invoice_import_factur-x : https://github.com/OCA/edi/tree/10.0/account_invoice_import_factur-x
- module l10n_fr_chorus_factur-x : https://github.com/OCA/l10n-france/tree/10.0/l10n_fr_chorus_factur-x

Akretion a également publié une librairie Python pour Factur-X qui permet à d'autres logiciels d'implémenter la norme Factur-X facilement et rapidement. Cette librairie est publiée sous licence BSD sur Github <https://github.com/akretion/factor-x> et Pypi <https://pypi.org/project/factor-x/> .

A propos d'Akretion

[Akretion](#) est un intégrateur de l'ERP Open Source Odoo. La société, basée au Brésil et en France (Lyon), est très active dans le développement de modules libres pour Odoo au sein de l'[Odoo Community Association](#) (OCA). Akretion a été pionnier sur le support des factures électroniques dans Odoo avec l'implémentation des normes ZUGFeRD, Factur-X et UBL. Akretion propose ses services d'intégration, de développement logiciel, de formation et d'hébergement sur Odoo.

Contact Presse : Alexis de Lattre (Akretion) - Mail: alexis.delattre@akretion.com - Tél : +33 6 99 08 92 45